



CAJ/64/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 28 septembre 2011

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Soixante-quatrième session
Genève, 17 octobre 2011

ÉLABORATION DE MATÉRIEL D'INFORMATION
CONCERNANT LA CONVENTION UPOV

Document établi par le Bureau de l'Union

Introduction

1. À sa cinquante-deuxième session, tenue à Genève le 24 octobre 2005, le Comité administratif et juridique (CAJ) est convenu d'une méthode d'élaboration de matériel d'information concernant la Convention UPOV, comme indiqué aux paragraphes 8 à 10 du document CAJ/52/4. Il a également approuvé la création d'un Groupe consultatif du CAJ (ci-après dénommé "CAJ-AG") chargé d'aider à élaborer des documents relatifs à ce matériel, comme indiqué aux paragraphes 11 à 14 du document CAJ/52/4 (voir le paragraphe 67 du document CAJ/52/5 "Compte rendu").
2. La méthode convenue est résumée comme suit : le Bureau de l'Union élaborera certains projets de matériels traitant de questions qu'il estime simples et il les diffusera au sein du CAJ pour que soient formulées des observations dans un délai imparti. Dans d'autres cas, lorsqu'il sera estimé que les questions sont plutôt délicates et que les délibérations à une session du CAJ revêtiraient de l'importance pour l'élaboration de matériel d'information approprié mais également dans les cas où un projet de texte traitant d'une question apparemment simple aura soulevé des difficultés inattendues lors de sa diffusion pour observations, il sera fait appel au CAJ-AG avant que le CAJ soit invité à en délibérer à sa session.
3. L'annexe du présent document contient une présentation générale du matériel d'information élaboré et en cours d'élaboration.

4. Le présent document est structuré comme suit :

I. QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE À SA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION

Autres mécanismes de règlement des différends (document CAJ/64/3)

II. PROGRAMME D'ÉLABORATION DE MATÉRIEL D'INFORMATION

Proposition de mise à jour du "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" (document UPOV/INF/5)

Programme d'élaboration de matériel d'information pour la sixième session du CAJ-AG, qui se tiendra le 18 octobre 2011

I. QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE À SA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION

5. Le CAJ, à sa soixante-troisième session, tenue à Genève le 7 avril 2011, a pris note de la proposition faite par la délégation de la République de Corée en vue de l'élaboration de matériels d'information sur d'autres mécanismes de règlement des différends en matière de droits d'obtenteur, tels que l'arbitrage et la médiation, et de l'intervention du représentant de l'*International Seed Federation (ISF)* sur les règles de l'ISF en matière d'arbitrage et de médiation (voir le paragraphe 35 du document CAJ/63/9 "Compte rendu des conclusions").

6. Le CAJ est invité à prendre note que cette question est examinée dans le document CAJ/64/3 "Autres mécanismes de règlement des différends".

II. PROGRAMME D'ÉLABORATION DE MATÉRIEL D'INFORMATION

Proposition de mise à jour du "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" (document UPOV/INF/5)

7. Le "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" (document UPOV/INF/5) a été adopté par le Conseil le 18 octobre 1979 (voir les paragraphes 12 et 12a du document C/XIII/17). Un exemplaire du document UPOV/INF/5 a été publié pour information dans la partie du site Web de l'UPOV consacrée à la soixante-quatrième session du CAJ.

8. Il est proposé de mettre à jour le document UPOV/INF/5 de manière à

a) tenir compte de l'énoncé de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et des documents récemment adoptés par le Conseil (tels que le formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale (document TGP/5 Section 2/3));

- b) examiner les faits nouveaux importants en ce qui concerne les formats des bulletins nationaux et régionaux des membres de l'Union; et
- c) simplifier la structure du document.

9. Sur la base de cette méthode, il est proposé de présenter au CAJ, à sa soixante-cinquième session, qui se tiendra à Genève en mars 2012, un programme de mise à jour du document UPOV/INF/5.

10. Le CAJ est invité à examiner la proposition de mise à jour du "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" (document UPOV/INF/5), comme il ressort des paragraphes 8 et 9 ci-dessus.

Programme d'élaboration de matériel d'information pour la sixième session du CAJ-AG, qui se tiendra à Genève le 18 octobre 2011

11. À sa soixante-troisième session, le CAJ a approuvé le programme de travail de la sixième session du CAJ-AG, qui se tiendra le 18 octobre 2011 (voir le paragraphe 38 du document CAJ/63/9 "Compte rendu des conclusions"). Un compte rendu des travaux du CAJ-AG à sa sixième session sera présenté au CAJ à sa soixante-cinquième session. Le projet d'ordre du jour de la sixième session du CAJ-AG (document CAJ-AG/11/6/1) est reproduit ci-après :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Notes explicatives (document CAJ-AG/11/6/2)
 - a) UPOV/EXN/BRD : Notes explicatives sur la définition de l'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/BRD Draft 4)
 - b) UPOV/EXN/HRV : Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/HRV Draft 6)
4. Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision) (documents CAJ-AG/11/6/3 et UPOV/EXN/EDV/2 Draft 1)
5. Questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur (document CAJ-AG/11/6/4)
6. Objectifs de l'élaboration éventuelle d'un document sur l'épuisement du droit d'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (documents CAJ-AG/10/5/4 et CAJ-AG/11/6/5)

7. Matériel de propagation et de reproduction ou de multiplication (document CAJ-AG/11/6/6)
8. Questions soumises au CAJ-AG par le CAJ pour examen depuis la cinquième session du CAJ-AG
9. Date et programme de la septième session
10. Adoption du compte rendu des conclusions (selon le temps disponible)
11. Clôture de la session

12. Le CAJ est invité à prendre note des informations concernant le programme de la sixième session du CAJ-AG, qui se tiendra le 18 octobre 2011, comme il ressort du paragraphe 11 ci-dessus.

[L'annexe suit]

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MATÉRIEL D'INFORMATION ÉLABORÉ ET EN COURS D'ÉLABORATION

Dernière référence	Notes explicatives sur :	État d'avancement
UPOV/EXN/GEN/1	Les genres et espèces à protéger selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	Adopté par le Conseil en octobre 2009
UPOV/EXN/NAT/1	Le traitement national selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	Adopté par le Conseil en octobre 2009
UPOV/EXN/NOV/1	La nouveauté selon la Convention UPOV	Adopté par le Conseil en octobre 2009
UPOV/EXN/PRI/1	Le droit de priorité selon la Convention UPOV	Adopté par le Conseil en octobre 2009
UPOV/EXN/PRP/1	La protection provisoire selon la Convention UPOV	Adopté par le Conseil en octobre 2009
UPOV/EXN/EDV/1	Les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	Adopté par le Conseil en octobre 2009
UPOV/EXN/EXC/1	Les exceptions au droit d'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	Adopté par le Conseil en octobre 2009
UPOV/EXN/NUL/1	La nullité du droit d'obtenteur selon la Convention UPOV	Adopté par le Conseil en octobre 2009
UPOV/EXN/CAN/1	La déchéance de l'obtenteur selon la Convention UPOV	Adopté par le Conseil en octobre 2009
UPOV/EXN/ENF/1	La défense des droits d'obtenteur selon la Convention UPOV	Adopté par le Conseil en octobre 2009
UPOV/EXN/VAR/1	La définition de la variété selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	Adopté par le Conseil en octobre 2010
UPOV/EXN/CAL/1	Les conditions et limitations relatives à l'autorisation de l'obtenteur à l'égard du matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention de l'UPOV	Adopté par le Conseil en octobre 2010
UPOV/EXN/HRV Draft 6	Les actes à l'égard du produit de la récolte selon la Convention UPOV	Pour la session du CAJ-AG d'octobre 2011
UPOV/EXN/BRD Draft 4	La définition de l'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	Pour la session du CAJ-AG d'octobre 2011
CAJ-AG/11/6/3 et UPOV/EXN/EDV/2 Draft 1	Les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)	Pour la session du CAJ-AG d'octobre 2011
CAJ-AG/11/6/6	Le matériel de propagation et de reproduction ou de multiplication	Pour la session du CAJ-AG d'octobre 2011
CAJ-AG/11/6/5 (et CAJ-AG/10/5/4)	Les objectifs de l'élaboration éventuelle d'un document sur l'épuisement du droit d'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	Pour la session du CAJ-AG d'octobre 2011

Dernière référence	Documents INF	État d'avancement
UPOV/INF/6/1	Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	Adopté par le Conseil en octobre 2009
UPOV/INF/13/1	Document d'orientation concernant la procédure à suivre pour devenir membre de l'UPOV	Adopté par le Conseil en octobre 2009
UPOV/INF/14/1	Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant la procédure à suivre pour ratifier l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou y adhérer	Adopté par le Conseil en octobre 2009
UPOV/INF/15/1	Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes	Adopté par le Conseil en octobre 2010
UPOV/INF/16/1	Logiciels échangeables	Adopté par le Conseil en octobre 2010
UPOV/INF/17/1	Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ("directives BMT")	Adopté par le Conseil en octobre 2010